

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° CD334

présenté par
M. Chanteguet, rapporteur
à l'amendement n° CD|285 de M. Serville

AVANT L'ARTICLE 7

I. - Rédiger ainsi le premier alinéa :

« Après l'article L. 174-5 du code minier, il est inséré un article L. 174-5-1 ainsi rédigé : »

II - En conséquence, au début du second alinéa, substituer à la référence :

« L. 174-13 »

la référence :

« L. 174-5-1 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous -amendement rédactionnel.